

Commission d'Information et de Suivi Merléac

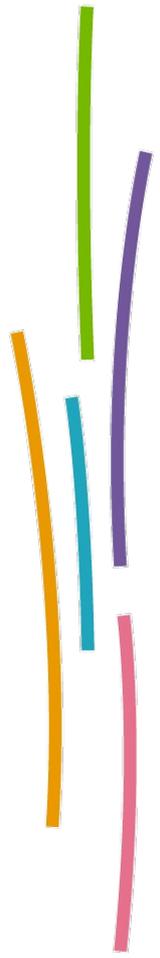
Dossier de déclaration

14 mars 2017

Forage

- Présenté dans le programme de travaux lors de la Commission de Suivi du 12 février 2016
- Incidences potentielles de travaux :
 - Limitées dans le temps ;
 - Faible emprise foncière ;
 - Pas ou peu de génie civil.

→ Procédure de déclaration



Procédure

Dossiers de Déclaration :

- Un mémoire exposant les travaux prévus ;
- Un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau ;
- Un notice d'impact définie à l'article R. 122-9 du code de l'environnement ;
- lorsqu'il s'agit de travaux de recherches de mines, le dossier comprend une étude de dangers.

Procédure

Procédure d'instruction des déclarations

- Phase de recevabilité ;
- Phase de consultation des services intéressés ;
- Affichage dans les mairies concernées pour la bonne information du public ;
- Les prescriptions éventuelles pourront être édictées dans les deux mois suivant la réception du dossier jugé recevable.

Procédure

Instruction forages Saint-Martin-des-Prés

- Dossier reçu le 28 décembre 2016
- Rapport de recevabilité du 12 janvier 2017
- Transmission pour affichage en mairie du 26 janvier 2017
- Envoyé par le préfet à l'exploitant le 28 février 2017
- Procédure contradictoire en cours.